



## REGLEMENT DU CHALLENGE SPECIALES DE RACE : CHALLENGE ALAIN JACQUOT

Il est créé à l'initiative de l'Association du Berger de Brie un challenge annuel mâle et femelle portant sur les expositions de beauté, spéciales de race : CACIB et CAC organisées entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 Décembre de l'année d'attribution de celui-ci.

### Ce challenge a pour but :

- De stimuler la participation aux expositions organisées par la S.C.C.
- De récompenser la régularité des résultats obtenus par un chien et par la même reconnaître ses qualités morphologiques et esthétiques

Les conditions de participations sont les suivantes :

- Etre membre de l'Association du Berger de Brie et avoir réglé sa cotisation depuis janvier de l'année en cours
- Etre propriétaire d'un chien possédant un pedigree délivré par un organisme reconnu par la FCI
- Envoyer les photocopies des résultats entrant en ligne de compte, ainsi que les photocopies des résultats de dysplasie et CNSB à Mme Frédérique MONTAGNE – 6 Avenue des Sports – 62590 OIGNIES au plus tard pour le mois de Janvier suivant l'année d'attribution.

Le challenge sera remis lors de la Nationale d'Elevage

Le classement par points est établi de la manière suivante :

### Expositions Internationales :

#### ***Classe Adultes (Ouverte, Travail, Intermédiaire, Champion)***

CACIB 20 points

RCACIB 17 points

CACS 16 points (non cumulable avec CACIB)

RCACS 13 points (non cumulable avec RCACIB)

EXC Classé 10 points (non cumulable)

#### ***Classe Jeune***

1<sup>er</sup> EXC 5 points

#### ***Meilleur de Race***

Majoration de 2 points

### Expositions Nationales :

-----

-----

CACS 15 points

RCACS 10 points

EXC Classé 5 points

1<sup>er</sup> EXC 3 points

Majoration de 2 points

***Si le briard est classé dans le groupe, cela engendre une majoration de 2 points au résultat final***

Pour l'attribution du challenge, un minimum de 46 points est exigé sur 3 résultats. En cas d'égalité de palmarès, on tiendra compte du CACS de N.E ou du Championnat s'il y a lieu ou un quatrième résultat sera apprécié

Tout litige concernant le classement ne peut être débattu et réglé que par le comité. Un courrier devra être adressé au président de l'Association du Berger de Brie.